



Paraît toutes les trois semaines  
Vendu par abonnement : 140 FF  
ISSN 1163-2364

## Actualités du respect de la vie



*FRANÇOIS PASCAL, DIRECTEUR DE PUBLICATION,  
IRÈNE, SECRÉTAIRE,  
ET TOUS CEUX  
QUI ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE LA REVUE TRANSVIE-MAG  
VOUS SOUHAITENT DE JOYEUSES FÊTES  
ET VOUS ADRESSENT LEURS MEILLEURS VOEUX  
POUR L'ANNÉE  
1995.*

[www.transvie.com](http://www.transvie.com)

Nota : Cette image est un stéréogramme : pour la voir dans tout son relief, il faut loucher légèrement. Une autre façon de faire est de coller son visage contre la feuille puis de s'en éloigner lentement jusqu'à ce que la vision stéréoscopique de l'image apparaisse.



**TransVIE-mag®**

7, rue du G<sup>al</sup> Roland,  
25000 BESANCON, FRANCE  
☎ 81 88 75 31 - Fax 81 885 885  
Commission paritaire n° 74 425

Directeur de publication: François PASCAL  
Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON  
TransVIE-mag est une marque déposée  
Toute copie, même partielle, interdite sans autorisation.

## Sommaire

Actualités : p. 2  
Bibliographie p. 7



## ACTUALITÉS

Les notes en petits caractères italiques à la fin de chaque article indiquent soit la source, soit des références utiles pour les lecteurs cherchant un complément d'information.

### Avortement

#### Etats-Unis : 10 Etats de la fédération n'établissent aucune statistique de l'avortement

En vertu de la jurisprudence établie par la Cour Suprême faisant de l'avortement un acte privé de la femme, les Etats américains ne sont pas tenus à établir des statistiques de l'avortement. 10 d'entre eux n'enregistrent pas de données suffisantes pour transmettre au Centre de Contrôle des Maladies (CDC) les statistiques nécessaires à l'évaluation de certaines politiques. Cet état de fait a de nouveau été dénoncé par le CDC à l'occasion d'une étude visant à évaluer l'impact des campagnes de prévention par l'abstinence des grossesses d'adolescentes.

(Europe Today, 01/11/94)

#### France : proposition de loi constitutionnelle

constatant qu'aucun des textes constitutionnels de la France ne comporte de règle claire affirmant le droit de chaque être humain à la protection de sa vie, le député Jean-Louis BEAUMONT a déposé une proposition de loi constitutionnelle visant à insérer dans la Constitution, après le premier paragraphe, l'article suivant :

«Chaque être humain a droit à la protection de sa vie, du commencement de celle-ci jusqu'à sa mort naturelle».

(Communiqué, 03/11/94)

### PMA/Avortements sélectifs

#### France : la «réduction embryonnaire» proposée systématiquement

A l'occasion du colloque Euromédecine à Montpellier, le 10/11/94, le Dr. Jean-Claude PONS (hôpital Antoine-Béclère à Clamart), a déclaré qu'il proposait systématiquement la «réduction embryonnaire» à partir de trois embryons ou plus. La «réduction embryonnaire» est un euphémisme décrivant l'avortement sélectif d'un ou plusieurs foetus pour ramener à un ou deux le nombre d'enfants vivants à la naissance. Le meurtre des foetus déclarés «surnuméraires est réalisé par l'injection sous échographie, directement dans le coeur de la victime, d'une solution d'anesthésique et d'un poison. Les foetus meurent et cessent toute croissance. Ils sont expulsés par la mère à l'occasion de la naissance des survivants.

(Le Figaro, 11/11/94)

### RU 486

#### Etats-Unis : expérimentation du RU 486

Le Population Council a annoncé le 27/10/94 le démarrage de l'expérimentation de la pilule abortive RU 486, dont il est détenteur des droits que lui a cédé Roussel-Uclaf et Hoechst, aux Etats-Unis.

(Herald Trib. Int. 29/10/94 ; IRLF WR, 04/11/94)

### Bioéthique

#### France : composition exhaustive du Comité national d'éthique

A la suite des remaniements du 09/06/94, la composition exhaustive du Comité national d'éthique est désormais la suivante :

Jean BERNARD - Président d'honneur

Jean-Pierre CHANGEUX - Président

Personnalités désignées par le Président de la République et appartenant aux principales familles philosophiques et spirituelles

Mohammed ARKOUN

Henri ATLAN

Père Olivier de DINECHIN

France QUERE

Lucien SEVE

Personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence et de leur intérêt pour les problèmes d'éthique

Geneviève BARRIER

Henri CAILLAVET

Jean-Marie CAVADA

Victor-Claude COURTECUISSÉ \*

Anne-Marie DAVID

Robert DUCLUZEAU

Anne FAGOT-LARGEAULT

Claire FEKETE \*

Dominique FRERING

Pierre LARÔQUE

Jean-François MATTEI

Jean MICHAUD

Michel MIROUDOT

Nicole QUESTIAUX

Louis RENE

Yvette ROUDY

René SAUTIER

Mario STASI \*

Anne VELLAY

Personnalités appartenant au secteur de la recherche

André BOUE

Jean-Pierre DEDONDER \*

Béatrice DESCAMPS-LATSCHA

Elisabeth DUFOURCQ \*

Odile FICHOT

François JACOB

Axel KAHN

Claude LAROCHE

Joseph LELLOUCH

Simone NOVAES

Gérard ORTH \*

Jacques RUFFIE \*

Jacques SEYLAZ

Hourya SINACEUR \*

\* Personnalités nouvellement nommées le 30 juin 1994

(Les cahiers du CCNE, 10/94)

### Contrôle des naissances

#### Nicaragua :

#### 26 % des femmes stérilisées par le Planning Familial

Lors d'une conférence de presse au cours de la Conférence du Caire sur la Population et le Développement, Rafael Cabrera; président de l'Ordre des médecins du Nicaragua, a annoncé que la filiale nationale du Planning Familial avait procédé, en 1993-94, à la stérilisation massive, par ligature des trompes essentiellement, de 26 % des femmes en âge de procréer de son pays. Il a dénoncé la pression diplomatique de l'administration Clinton



## IRLANDE : UNE NOUVELLE ÉTUDE CONFIRME QUE L'INTERDICTION DE L'AVORTEMENT N'ACCROÎT PAS LA MORTALITÉ MATERNELLE.

L'Irlande, le seul pays occidental où l'avortement est encore punissable légalement, est le plus sûr du monde pour accoucher, révèle le rapport de l'UNICEF sur le progrès des femmes. L'étude, documentée par les informations relatives aux avortements réalisés en Grande-Bretagne depuis octobre 1992, montre que la mortalité durant la grossesse est nettement moins élevée en Irlande, où l'avortement est interdit, qu'au Royaume-Uni, où l'interruption volontaire de grossesse est légalisée depuis 1973. Les dernières données disponibles, qui correspondent à l'année 1992, révèlent en effet que le taux de mortalité des femmes enceintes est de 7 pour 100 000 au Royaume-Uni, tandis qu'en Irlande, où l'avortement est mis hors-la-loi, il n'est que de 4 pour 100 000. En chiffres absolus depuis 1992, cela signifie que deux Irlandaises sont décédées pendant leur grossesse, pendant que la Grande-Bretagne enregistrait 45 décès dans des conditions identiques, quatre des défuntées ayant succombé aux suites d'une grossesse ectopique et deux au terme d'un avortement provoqué.

Se basant sur ces informations, une organisation de médecins défenseurs de la vie humaine conclut qu'il est inexact d'affirmer que de nombreuses femmes meurent chaque année parce qu'elles ne disposent pas d'un accès à l'avortement. Pour les partisans de l'avortement, les données irlandaises étaient faussées par le fait que les femmes enceintes souffrant d'une maladie grave se rendaient au Royaume-Uni pour y avorter. A cette affirmation, l'étude répond que sur les 115 000 avortements pratiqués en Grande-Bretagne sur des non-résidentes entre 1984 et 1994, il n'y avait pas eu un seul cas où la femme présentait une maladie cardio-vasculaire ou un cancer : les «raisons psychologiques» ont été citées comme justificatif dans 98 % des cas. Si l'on procède à une analyse plus globale, c'est-à-dire à partir de la légalisation de l'avortement, survenue voici 21 ans, sur les 3,5 millions d'interruptions volontaires de grossesses pratiquées en Grande-Bretagne, seules 427 visaient à éviter un «risque grave» pour la vie ou la santé de la mère.

Ces données viennent d'être rendues publiques au moment où le débat sur l'avortement refait rage au sein du monde industrialisé, et où partisans et adversaires ne cessent d'avancer des arguments favorables ou hostiles à une plus ou moins grande libéralisation de l'IVG. Lors de la Conférence du Caire sur la Population et le Développement, l'avortement a attiré sur lui le feu de tous les projecteurs. Actuellement, plusieurs Etats américains discutent de l'adoption de lois visant à interdire le blocage des cliniques abortives ; de son côté, le gouvernement espagnol étudie un élargissement légal de l'avortement, tandis qu'en Irlande, le débat sur sa dépénalisation reprend vigueur.

Depuis le début, voici presque 25 ans, de la «bataille de l'avortement» - engagée lors de sa légalisation en 1973 par les Etats-Unis - les principaux arguments avancés par ses partisans n'ont pas changé d'un iota : «un grand nombre de femmes meurent parce qu'elles ne peuvent pas bénéficier de l'avortement légal», «il ne doit être légalisé que pour les cas extrêmes», «les femmes enceintes sans l'avoir désiré sont enclines au suicide», ou encore «une grossesse assortie d'une maladie grave entraînent la mort de la mère si on ne pratique pas l'avortement». L'organisation «Doctors for Life» a comparé chacune de ces affirmations avec les données statistiques, pour conclure que l'interruption de la grossesse n'est valable comme moyen thérapeutique pour aucune maladie, et que la légalisation de l'avortement ne bénéficie du soutien ni de la science médicale, ni des statistiques.

### Données et mythes

Selon un porte-parole de «Doctors for Life», le Dr Janina Lyon, le danger statistique que sont censées représenter les maladies graves pour les femmes enceintes ne justifie pas la légalisation de l'avortement. Au cours des 21 dernières années, les hôpitaux irlandais et britanniques ont enregistré la mort de 6 femmes enceintes qui souffraient de maladies cardiaques. Aucune d'entre elles n'aurait pu être sauvée par une interruption volontaire de grossesse.

Il est certain, ajoute le Dr Lyon, que les femmes enceintes victimes d'un cancer ou d'une grave maladie cardiaque pourraient mourir si on ne soignait pas leur maladie, en dépit du fait que le traitement peut parfois avoir des effets négatifs pour le fœtus. Mais même en Irlande, les médecins considèrent toujours que dans ce cas, le traitement est justifié, parce que ce que l'on recherche, c'est la guérison de la patiente et non la mort de l'enfant.

En revanche, les ravages provoqués par l'avortement chez les adolescentes «sont évidents et à présent fort bien documentés», affirme le Dr Lyon. «Beaucoup d'entre elles ne pourront plus jamais avoir d'enfants à la suite d'une infection ou des dommages qu'elles ont subis, ou elles seront victimes de fausses-couches, de naissances prématurées et d'autres problèmes».

L'étude explique que l'idée selon laquelle les femmes enceintes manifestent une plus grande propension au suicide constitue un autre mythe. Le risque du suicide chez la femme qui attend un bébé est de 0,6 pour 100 000, alors que pour une femme qui n'est pas enceinte, il s'élève à 3,5 pour 100 000, et pour un homme à 16 pour 100 000.

En revanche, les médecins de l'organisation irlandaise rappellent que plus on va de l'avant dans la recherche sur la reproduction et l'embryologie humaine, plus l'interruption volontaire de grossesse perd ses appuis. La technologie médicale a ainsi permis de découvrir que le cœur de l'embryon bat dès le 21ème jour, que son système nerveux est opérationnel au 40ème jour et que les cinq doigts de la main sont visibles à partir de la cinquième semaine.

## Génocide

### Indonésie : Stérilisations systématiques au Timor Oriental.

L'évêque de Dili, capitale du Timor Oriental, a dénoncé la politique du gouvernement indonésien visant, après l'invasion du Timor Oriental, à stériliser systématiquement les femmes natives du pays afin de remplacer ce peuple par des immigrants indonésiens.

(IRLF WR, 21/10/94)

## Retraites

### Italie : manifestations pour les retraites

Le 12/11/94, le gouvernement italien a subi le courroux d'importantes manifestations syndicales, notamment en raison de la nouvelle loi de finances qui prévoit une réduction importante du montant des retraites futures.

(Le Figaro, 14/11/94; L'Humanité, 14/11/94)

## Démographie

### France : recensement retardé

le ministère de l'économie a décidé de reporter à 1999 le recensement de la population initialement prévu en 1997.

(Le Monde, 16/11/94)

### Japon : l'âge de la retraite repoussé à 65 ans

De l'an 2001 à l'an 2013, l'âge de la retraite des japonais sera progressivement repoussé de 60 à 65 ans. C'est ce que vient de décider le Parlement, sur une proposition du gouvernement. La décision n'a provoqué aucune manifestation.

(Libération, 05/11/94)

## Sida

### Europe : situation

Au 31 mars 1994, on avait dénombré 105 446 malades, dont 1 920 enfants et plus d'un demi-million de séropositifs. La France détient le record avec 30 003 cas suivie de l'Espagne avec 20 000 cas et de l'Italie.

(Europe Today 18/10/94)

## Société

### Etats-Unis : une étude ramène les comportements sexuels non-conventionnels à leurs juste place

L'Université de Chicago vient de rendre publics les résultats d'une enquête scientifique menée en 1992 et montrant que seuls 2, 8 % des hommes interrogés affirment être homosexuels ou bisexuels, et 1,4 % des femmes. L'étude critique sévèrement les études antérieures, notamment l'étude Kinsey (1948, 1952), qui souffraient de graves défauts méthodologiques (Kinsey avait notamment fait appel à des groupes de volontaires non-représentatifs de la population générale). Ces études surestimaient fortement la fréquence des comportements sexuels minoritaires. En

revanche, la nouvelle étude montre que les habitudes sexuelles actuelles sont tout de même plus libérales que voici quelques décennies. Des commentateurs suggèrent de

lancer une nouvelle enquête pour définir jusqu'à quel point les études Kinsey, Masters & Johnson et Hite, qui décrivaient une société fantôme où la norme était l'activité sexuelle débridée, ont pu influencer la libéralisation sexuelle réellement constatée.

C'est en effet sur les fondements de ces études que se sont basés les chefs d'entreprises - spécialement dans le monde de la publicité, du cinéma, de la télévision et du spectacle - pour orienter leurs messages vers ce qu'ils pensaient être l'intérêt de la majorité du public.

(Europe Today, 11/10/94)

## Personnalités

### Parlement européen : Françoise Seillier s'inquiète de la répercussion de l'avortement sur l'inconscient collectif.

A l'occasion du débat sur le racisme et la xénophobie, le 26/10/94, Françoise Seillier (Europe des Nations), a exprimé son inquiétude devant l'influence des légalisations de l'avortement sur «l'inconscient collectif des jeunes de cette génération car elles font valoir autrui comme quelqu'un que l'on peut éliminer quand il vous gêne».

## Utilisation de foetus pour la recherche

### Angleterre : un directeur d'établissement scolaire refuse l'emploi sur ses élèves d'un vaccin élaboré à partir de cellules tirées d'un foetus avorté.

Frère Léo Chamberlain, directeur de l'Ampleworth College, dans le Yorkshire, a refusé que les enfants qui lui sont confiés soient vaccinés contre la rubéole avec un vaccin élaboré en 1966 à partir de cellules pulmonaires prélevées sur un foetus mort dans un avortement provoqué.

Frère Léo suggère aux chercheurs et industriels de trouver un vaccin «universellement acceptable» : «Le respect absolu de la vie humaine exige la condamnation d'une interruption de grossesse et le refus de bénéficier d'une telle mauvaise action». Il estime que le fait que l'avortement ait été perpétré depuis 30 ans ne change rien au fait qu'il s'agisse d'un meurtre.

Son exemple a été suivi par la directrice du collège jésuite de Stonyhurst.

(Le Figaro, 29/10/94)

## Organisations pro-avortement

### France : le syndicat CFDT épouse la cause de l'avortement

Marguerite Bertrand, secrétaire nationale de la Confédération Française Des Travailleurs, a annoncé que son syndicat se porterait désormais systématiquement partie civile dans tout procès d'application de la loi Neiertz contre les personnes qui entravent l'avortement (opérations sauvetage).

(Présent, 08/11/94)

## Opérations sauvetages

### France : sauvetage à Nantes, avec la participation d'un évêque

Le 06/12/94, des militants pro-vie ont occupé l'avortoir de



l'hôpital St-Jacques de Nantes. Parmi elles se trouvait Mgr André LOUCHEUR, évêque fondateur du diocèse de Bafia au Cameroun. Justifiant son action, l'évêque a publié le communiqué de presse suivante :

*"Je suis avec une grande attention le drame de l'IVG et les actions de Sauvetage déjà accomplies.*

*Les très fortes interventions du Saint Père Jean-Paul II, du Cardinal Albert Decourtray, de Monseigneur Jean Honoré, Archevêque de Tours, du Père Cocard, de Dom Gérard Calvet, me font désirer une intervention personnelle dont le fondement pastoral est d'abord le fait que le Saint Père déplore le manque d'engagement des Chrétiens dans ce domaine. "Malheur à vous si vous n'arriviez pas à défendre la vie humaine".*

*Quel est mon objectif ?*

*I - La défense de la femme dans le tiers-monde et le quart-monde. Son honneur et son bonheur d'être maman.*

*II - Le rejet formel d'un nouveau colonialisme, car les nations riches veulent imposer à ces pays pauvres une conception athée de la morale humaine et chrétienne, par rapport à la vie : le droit de donner la mort à la personne humaine qu'est l'embryon.*

*Les justifications de cette décision sont que de 1934 à 1989 j'ai été missionnaire au Cameroun. Les missionnaires ont voulu libérer la femme de l'esclavage qu'est la polygamie.*

*Les missionnaires ont beaucoup agi dans le domaine de la famille, de la santé et de l'éducation. Soeur Françoise-Romaine et moi avons été décorés de la Légion d'Honneur pour avoir, avec l'aide très attentive des Médecins militaires Français, vaincu complètement la lèpre dans le département du Mbam (Bafia).*

*J'ai été appelé à fonder le Diocèse de Bafia en 1965.*

*Ma présence dans un Sauvetage peut faire réfléchir de nombreux Français qui ne savent pas que notre civilisation est présentement mise en danger.*

*A ceux qui m'interrogent, je dis : "Je n'accuse personne, je m'en réfère à Dieu qui a dit : "tu ne tueras pas". J'affirme donc qu'aucune institution humaine, aucun parlement n'a le droit de légaliser le meurtre d'une personne humaine".*

*(Communiqué, 06/12/94)*

### **France : jugement de Nanterre**

Le 07/12/94, quatre sauveteurs qui avaient occupé l'avortoir de la clinique luthérienne "La Montagne" à Courbevoie le 09/06/94, et dont le procès avait eu lieu le 09/11/94, ont reçu leur verdict.

Myriam Dibundu, Ludvig Nessa et Xavier Dor ont été condamnés à 4 mois de prison avec sursis ; Pascal Billard à 1 mois avec sursis. Ils ont en outre été condamnés à 47 000 F d'amendes : 30 000 F pour préjudice moral et pour "discrédit du monde protestant de la santé", 10 000 F pour préjudice professionnel, 5 000 F pour préjudice matériel (malgré l'absence de destructions), 2 000 F pour frais d'avocats.

*(Comm. CanalVie Prod., 07/12/94)*

### **France : procès de Grenoble**

Le 29/11/94 s'est tenu à Grenoble le procès de 8 des 10 personnes qui avaient occupé le 24/10/94 l'avortoir de l'hôpital Albert-Michallon de La Tronche à Grenoble. Parmi elles se tenait Dom Gérard, père abbé du monastère Ste-Madeline du Barroux, et deux malades du SIDA, Philippe Humbert et Dominique Morin. Trois avortements avaient été ajournés grâce à l'action des sauveteurs.

Le procès a été l'occasion de manifestations de militants pro-avortement qui se sont retrouvés "face à des opposants presque aussi nombreux", selon le *Dauphiné Libéré*.

Les prévenus ont produit en leur faveur le témoignage d'une femme qui avait avorté plusieurs fois et a expliqué que le Planning Familial ne lui avait proposé que l'avortement.

La CGT, la CFDT, l'Union des Femmes Françaises, les médecins de l'hôpital et le Planning Familial s'étaient portés parties civiles. Mgr Dufaux, évêque de Grenoble, qui a rappelé que "l'avortement reste un crime aux yeux de l'Eglise", a condamné les opérations sauvetage, estimant que le débat sur l'avortement ne peut être favorisé par "des opérations de force, même non-violentes". Inversement, les sauveteurs avaient reçu des lettres d'encouragement de nombreux évêques : le cardinal Oddi, souhaitant que ce genre d'action "réveille la conscience du peuple de France", le cardinal Lustiger, reconnaissant dans les opérations sauvetage "une protestation moralement fondée de la conscience droite", Mgr Lagrange, constatant que "les liasses de billets dans les coffres-forts sont mieux protégées que les enfants dans le sein de leur mère" et que "un temps viendra où l'on aura de la peine à croire que dans un pays de haute civilisation comme l'est la France on ait pu avoir une législation aussi inique", Mgr Thomazeau, Mgr Bouchex, considérant que "l'avortement dans notre pays fait partie de ces situations insupportables qui rongent de l'intérieur une société; Selon la loi, Dom Gérard Calvet doit être condamné. Mais peut-il l'être, si nous considérons l'extrême gravité de l'enjeu ? Le condamner, ce serait condamner la défense de la vie humaine".

Ont également apporté leur soutien aux sauveteurs Mgr Vanez, pour qui le délit d'entrave à l'avortement est "vraiment le monde à l'envers", Mgr Bonfils, Mgr Guillaume, Mère Teresa de Calcutta et plusieurs autres personnalités religieuses et laïques.

Le Procureur de la République a requis 4 à 6 mois de prison avec sursis pour tous les prévenus. Le jugement sera rendu le 17/01/94

*(Le Monde, 01/12/94 ; Présent, 01/12/94 ; Le Dauphiné Lib., 23, 29 et 30/11/94 ; L'Humanité, 29/11/94 ; Le figaro, 30/11/94 ; Comm. 01/12/94)*

### **France : procès en appel d'Orléans**

Le 29/11/94 s'est tenu à Orléans le procès en appel de neuf sauveteurs ayant occupé, le 05/05/94, l'avortoir de l'hôpital Bretonneau de Tours (parmi lesquels Claire Fontana et Dominique Morin). Le jugement sera rendu le 31/01/94.

*(Le Monde, 01/12/94 ; La Croix, 01/12/94)*

## **Actions pro-vie**

### **Etats-Unis, Canada : 3 000 kms de manifestants**

850 «Chaînes de Vie» ont été organisées le 02/10/94 à l'appel des organisations pro-vie américaines et canadiennes, rassemblant plus d'un million de participants.

*(IRLF WR, 04/11/94)*

### **Italie : 14e convention nationale des centres d'aide aux futures-mères.**

A l'occasion du 14<sup>e</sup> rassemblement national (4-6/11/94), les Centres d'aide pro-vie ont adressé à tous les députés un appel pour que l'éducation au respect de la vie soit introduite dans les écoles, pour que la loi sur l'avortement soit appliquée avec plus de sévérité, et pour que les centres bénéficient d'une reconnaissance officielle et de liens privilégiés avec les services sociaux locaux. Il existe 230 centres de ce type dans tout le pays, animés par 1500 volontaires réguliers. Ils reçoivent plus de 10 000 appels chaque année, dont 50 % de femmes enceintes. 70 % des



femmes qui appellent décident ensuite de garder leur enfant.  
(IRLF WR, 11/11/94)

### France : manifestations au Collège de France

Le Pr. Beaulieu, promoteur de la pilule abortive RU 486, a de nouveau été empêché de faire son cours inaugural au Collège de France, en raison de manifestations pro-vie dans la salle.  
(La Vie, 13/10/94)

### Croatie : manifestation anti-avortement

Le 30/06/94, 30 manifestants pro-vie accompagnés de 2 prêtres ont manifesté contre l'avortement devant un avortoir de Zagreb, durant 5 heures. La manifestation a reçu une vaste couverture médiatique.  
(Advocate for Life, 09/94)

## BIBLIOGRAPHIE

lu pour vous

### Guide Jeunesse

François-MARIE ALGOUD, 1994. Ed. Duquesne, 27 avenue Duquesne, Paris 7. 180 FF.

1123 associations françaises humanitaires, mouvements, organismes, centres, foyers, communautés, répertoriés par ordre alphabétique et présentés par une courte notice donnant les

principaux renseignements : adresse, téléphone, statut, date de création, nom des responsables, activités principales, publications,... Ces structures lourdes ou légères, locales ou nationales, ont toutes un point commun, s'adresser prioritairement aux jeunes, à la fois ceux qui ont besoin d'aide (drogués, malades, handicapés, femmes seules, alcooliques, Tiers Monde, victimes des sectes, ...) et ceux qui cherchent un organisme où donner de leur temps pour les autres.

Index par thèmes, index par département, listes départementales de :

- unions départementales d'Associations familiales, Associations familiales Catholiques, Fédération des Familles de France;
  - fédération des Ass. pour l'Aide aux futures Mères et aux Familles à Domicile;
  - fédérations dép. des Maisons Familiales Rurales;
  - groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques;
  - SOS Amitié France;
  - Secours aux Futures Mères, CLER;
  - Secours Catholiques, Société de Saint Vincent de Paul
  - UFCV, ADFI.
- Un répertoire indispensable.

### La Nécro-Ethique : conséquences médicales de l'immoralité.

Cahiers Saint Raphaël n°35, 06/94. 35 F + 8 F de port.  
Association Catholique des Infirmières et des Médecins  
3 rue A. Coypel  
78000 Versailles

Malgré son titre, cette édition des *Cahiers Saint-Raphaël* ne traite pas uniquement des conséquences médicales mais également des conséquences sociales de la légalisation de la contraception et de l'avortement.

On retiendra tout particulièrement deux articles notoires, le premier sur la nature au moins partiellement abortive de la plupart des méthodes dites «contraceptives», fort bien documenté scientifiquement, le second sur le syndrome post-avortement, par le Dr. Marie Peeters.

Une excellente occasion de découvrir une association faisant preuve d'un grand sérieux dans la rédaction de son bulletin et proposant une réflexion morale chrétienne authentique au personnel médical impliqué dans le monde de la santé, s'appuyant sur les textes du magistère.

### Catholica

n° 39-40, septembre 1993. 72F.

Catholica, 40 rue de l'Yvette, F-91430 Igny.

Catholica est une revue bimestrielle de réflexion philosophique, doctrinale et théologique. A ce titre elle rassemble des articles d'accès généralement difficile portant sur les sujets les plus divers, et donc, de temps à autres, sur des sujets tels que le respect de la vie, la bioéthique et d'autres sujets proches. L'édition de septembre 1993 comporte ainsi la transcription de trois entretiens avec trois dissidents du scientisme ambiant : Bernard Edelman (philosophe et avocat), Lucien Israël (cancérologue) et Jacques Testart (biologiste). Trois réflexions de fond, l'une sur le dévoiement des institutions politiques au service des intérêts mercantiles dans le domaine de la bioéthique, l'autre sur la capitulation politique et morale aboutissant à l'eugénisme et l'euthanasie, le dernier sur l'eugénisme. L'occasion de découvrir une revue dressant des constats sans concession et souvent assez justes du monde dans lequel nous vivons et qui, pour cette raison peut-être, manque un peu d'optimisme.



ACCIDENTS ■ ACCUEIL ■ ADOLESCENTS ■ ADOPTION ■  
■ ALCOOLISME ■ ALPHABÉTISATION ■ APOSTOLAT  
AVORTEMENT ■ BÉNÉVOLAT ■ CHARITÉ ■ CHÔMAGE  
■ COMMUNAUTÉS ■ DÉFENSE DE L'ENFANCE ■  
■ DÉLINQUANCE ■ DÉMORALISATION ■ DÉTRESSE  
DIFFICULTÉS ■ DIGNITÉ DE LA PERSONNE ■ DROGUE  
ÉCOUTE ■ ÉDUCATION ■ EMPLOI ■ ENFANTS EN DIFFICULTÉ  
■ ENFANTS HANDICAPÉS ■ ENSEIGNEMENT ■ ÉTUDES ■  
ÉTUDIANT ■ FAMILLE ■ FEMMES ENCEINTES ■ FOI  
■ FORMATION ■ GARDES D'ENFANTS ■ GENS DU VOYAGE  
■ HALTES DE NUIT ■ HANDICAPS ■ HÉBERGEMENT ■  
HÔPITAL ■ IMMIGRÉS ■ INCESTE ■ INFORMATION  
■ INSERTION ■ JEUNES EN DIFFICULTÉ ■ JEUNES MÈRES ■  
JUSTICE ■ LIBÉRÉS ■ LOGEMENT ■ LOISIRS ■ MALADES ■  
ORIENTATION ■ PARENTS ■ PARRAINAGE ■ PLACEMENT  
■ PORNOGRAPHIE ■ PRISONS ■ PROSTITUTION ■  
RÉADAPTATION ■ RECHERCHE ■ RÉÉDUCATION ■ RÉFUGIÉS  
■ RÉINSERTION ■ RÉINTÉGRATION ■ SANS DOMICILE ■  
SECTES ■ SIDA ■ SOLIDARITÉ ■ SOLITUDE ■ SOUFFRANCE  
■ SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ■ SUICIDE ■ VIOL ■

DUQUESNE DIFFUSION



## CAHIERS SAINT RAPHAËL

Association Catholique des Infirmières et des Médecins

JUIN N°35



LA NÉCRO-ÉTHIQUE :  
CONSÉQUENCES MÉDICALES DE L'IMMORALITÉ

35 F

# catholica



Plus jamais d'infailibilité ?  
Du nouvel ordre au désordre international  
La modernité entre gnose et utopie  
Contre la biocratie et la purification génique  
Les églises dans la ville

Septembre 1993

N° 49-40

### **Cahiers de Saint Côme et Saint Damien**

**Bulletin de l'Association Médicale Saints Côme & Damien.**

Abonnement : 130 FF/an. Hors-série : 40 FF/pièce.

AMSCED, 71 rue de la Paroisse

78000 VERSAILLES

[L'association a pour but la diffusion de la doctrine catholique dans le domaine médical, ce que reflète assez fidèlement le bulletin.

Chacun traite essentiellement d'un dossier. Si, curieusement, la série existante ne compte que 4 numéros pour...15 hors-série, il n'existe pas de différence sensible entre un hors-série et un numéro ordinaire.

Chaque dossier est constitué d'une compilation d'articles rédigés par le personnel médical membre de l'association, et aussi de textes de fonds d'origines diverses (textes pontificaux, pères de l'Eglise,...).

TransVIE a pu lire le hors-série n° 14 (Le RU 486), le n° 10 (Greffes et dons d'organes), le n° 15 (Les soins palliatifs) et le numéro ordinaire n° 4 (L'adoption).

La caractéristique commune à ces cahiers, et la plus remarquable, est la clarté de langage. La vulgarisation prime sur l'exhaustivité. Les aspects pratiques sont mis en avant (droit; procédures médicales, administratives; adresses d'oeuvres (pour les soins palliatifs, l'adoption); bibliographie).

La facilité de lecture et la diversité des thèmes abordés font des cahiers de St Côme et Damien un bon outil de culture générale chrétienne. A compléter par d'autre lecture lorsqu'il s'agit d'approfondir une question. Le caractère pro-vie de l'ensemble est certain. Toutefois, certains auteurs d'articles semblent de toute

évidence mal-informés (par exemple sur l'inexistence quasi-générale du fameux dossier-guide qui devait être remis à toute candidate à l'avortement, ou sur les méthodes d'extraction de certains greffons foetaux).

Vraisemblablement conçu pour un public médical, mais peut être lu par tous.]

## COMMEMORATION DU 20<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA LOI VEIL.

La mobilisation pour la commémoration du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la loi Veil se poursuit autour de la Coordination nationale des mouvements pro-vie et familiaux, l'Union pour la Vie.

Un tract est notamment disponible pour annoncer la grande marche nationale du 22 janvier, qui débutera à 14h place de l'Opéra.

Chacun peut trouver les renseignements nécessaires à sa participation en contactant son association pro-vie locale.

